



**REGLEMENT INTERIEUR 2017/2018**  
**de l'ensemble des ateliers proposés par l'association ABCD**

**Les clauses spécifiques à quelques ateliers sont précisées au verso**

***Merci d'attester sur votre feuille d'inscription votre prise de connaissance de ce document recto/verso.***

**Article 1** - Les ateliers d'ABCD sont ouverts aux adhérents de l'association, adultes et jeunes de Verrières en Anjou et des autres communes **sous réserve des conditions d'âge pour les ateliers enfants et ados, précisées au verso de ce document.**

**Article 2** - La carte d'adhésion annuelle, est valable pour tous les membres de la famille (qui résident à la même adresse). Elle donne accès à tous les ateliers et activités proposés par l'association «ABCD» de Verrières en Anjou.  
Pour accéder aux cours, tout « participant » doit adhérer et être inscrit auprès du responsable de l'atelier concerné.

**Article 3** - La participation financière perçue couvre les frais engagés par l'association pour l'année en cours (septembre à juin). Tout report sur une autre période est exclu. L'inscription a valeur d'engagement pour l'année. L'inscription, l'éventuel abandon, sont de la responsabilité de l'adhérent(e). Seulement en cas de force majeure, le conseil d'administration examine au cas par cas la situation exprimée par courrier, dans un délai de 2 mois au plus.

**Article 4** - L'absence de l'animateur (trice) est compensée chaque fois que cela est possible, (hors arrêt maladie). Son absence prolongée peut faire l'objet d'un remboursement si l'activité est interrompue 4 séances consécutives. Toutefois, cette clause est dans tous les cas soumise à la décision du Conseil d'Administration.

**Article 5** - Toute absence de l'animateur (trice), toute modification d'horaire, tout changement de salle de cours est indiqué, dans la mesure du possible, sur la porte d'entrée de la salle ou par messagerie.

**Article 6** - Tout accident survenu pendant les cours ou dans le vestiaire doit être signalé au responsable (bénévole) de l'atelier dans les 48 h maximum qui suivent les faits.

**Article 7** - L'Association décline toute responsabilité, en cas de vol, de dégradation d'objets ou de vêtements personnels. L'adhérent doit prendre toutes les précautions nécessaires à la préservation de ses biens.

**Article 8** - Les différents ateliers, sont partie prenante de l'animation culturelle de Verrières en Anjou. Chaque adhérent participe à diverses manifestations, il prête son concours à l'organisation de ces événements (fêtes, gala, expositions, forum...).

**Article 9** - L'engagement des adhérents, bénévoles et animateurs s'exerce selon le principe de respect mutuel. L'adhérent s'engage également à respecter les locaux, le matériel mis à disposition et à participer aux rangements nécessaires à la fin de chaque séance. Les sonneries des téléphones portables doivent être mises en mode « MUET ».

**Article 10** - Les responsables des ateliers et de l'association (bénévoles) sont à votre disposition pour tout compléments d'informations. Ils souhaitent accueillir de nouveaux bénévoles. Ils sont réceptifs aux suggestions d'amélioration du fonctionnement actuel et disposés à examiner la possibilité de créer de nouvelles activités.

**Article 11** - L'association se réserve l'exploitation du droit à l'image, sauf avis contraire formulé par courrier dès l'inscription.

La présidente de l'association ABCD

## Règlements intérieurs spécifiques aux ateliers enfants , ados, Art Floral et Vannerie

| Précisions ou règles à respecter impérativement  | Ateliers concernés  |
|--|---|
| <p>Le tarif inclut l'achat des fleurs. Les commandes sont passées le vendredi matin pour le mardi suivant. Il est indispensable de <b>prévenir la responsable de votre absence au plus tard le jeudi avant 18 heures. Il n'y aura pas de remboursement de fleurs.</b></p> <p>Chaque adhérente doit contribuer au rangement et au nettoyage de la salle en fin de séance.</p>   | Art Floral  |
| <p>Le tarif d'inscription est hors fourniture du rotin utilisé par chaque personne. Chaque objet fini est pesé . Le prix du rotin est calculé selon le poids de celui-ci.</p> <p>A la fin de chaque trimestre, la remise en ordre du rotin est effectuée par tous les participants.</p>  | Vannerie  |
| <p>En l'absence d'autorisation parentale de sortie, les parents, les responsables des enfants doivent s'assurer, à chaque cours de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants. <b>L'association décline toute responsabilité quant aux faits et gestes des enfants livrés à eux-mêmes.</b> Avant et après le cours, <u>les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.</u></p> <p>Un appel est effectué à chaque début de cours pour constater la présence de l'élève. Chaque absence doit être justifiée auprès des responsables danse de l'association ABCD. <b>L'association ABCD décline sa responsabilité en cas d'absence (justifiée ou non) d'un élève.</b></p> | <p>Arts plastiques <b>enfants à partir de 7 ans</b></p> <p>Gym Récréative <b>enfants de 3 à 6 ans</b></p> <p>Magie <b>à partir de 10 ans</b></p> <p>Zumba ados <b>à partir de 15 ans et adultes</b></p> <p>Hip Hop <b>à partir de 7 ans révolus</b></p> |
| <p>Pour la pratique de ces disciplines, <b>un certificat médical d'aptitude doit être fourni impérativement.</b> A défaut, l'association est déchargée de toute responsabilité.</p>  | Gym récréative, Danse « modern » jazz, Zumba, Hip Hop,  |
| <p>L'accueil d'ami(e) ou parents est possible, <b>il est limité aux journées « portes ouvertes »</b> organisées par les responsables.</p>  | Gym récréative, « modern » jazz, Zumba, Hip Hop,  |
| <p><b>La tenue vestimentaire</b> doit être adaptée à l'activité pratiquée. Il vous appartient de vous en faire préciser la composition auprès du responsable d'activité.</p> <p><b>Prévoir une bouteille d'eau.</b></p>  | Gym récréative, danse « modern » jazz, Zumba, Hip Hop,  |
| <p>Pensez à vous munir <b>d'une paire de chaussures propres</b>, les semelles noires sont vivement déconseillées, afin de respecter la propreté des lieux.</p>   | Hip Hop   |